

**POINT PARFUMS DIGITAL**  
Société anonyme à conseil d'administration  
au capital de 252 000 euros  
Siège social : 101 Avenue des Champs-Élysées  
75008 PARIS  
481 981 199 RCS Paris

---

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2016**

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### **MODALITE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, Monsieur Patrick TARDIF assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 23 a) des statuts, cette décision a été prise pour la durée de son mandat d'administrateur et de Président, soit six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sauf modification du mode d'exercice de la Direction Générale, la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs.

#### **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

##### **Présentation de l'activité**

La Société a développé un concept particulièrement novateur d'échantillonnages olfactifs interactifs permettant de déboucher sur la vente de parfums proposés en échantillons. Ces kiosques automatisés permettent de sentir librement une fragrance au choix et d'acheter des échantillons du parfum pour un prix allant de 1 euro à 4 euro maximum. Via le code barre présent sur la boîte, le consommateur est redirigé sur le site de la marque où il peut se faire rembourser son achat ou acheter en ligne la bouteille du parfum choisi.

Il n'existe pas de système équivalent sur le marché. La Société a fabriqué près de quinze prototypes de distributeurs d'échantillons interactifs.

La Société envisage de déployer ses bornes au sein d'établissements recevant un grand nombre de personnes, tels que des centres commerciaux ou encore des gares. Elle est en train

PT

d'envisager différentes sources de financement pour la fabrication de ces bornes.

La présentation géographique de l'activité de la Société correspond à la France, où la Société exerce l'essentiel de son activité.

#### **Evenements intervenus au cours de l'exercice écoulé**

Le 6 mars 2015, Monsieur Patrick TARDIF a effectué un apport en nature à la Société de la totalité des parts sociales qu'il possède dans la société B.B.S. (SIREN 431 545 177), représentant 100% du capital de cette société. Cet apport a été rémunéré par une augmentation de capital de la Société d'un montant de 240 000 euros par élévation de la valeur nominale des 1 500 parts sociales appartenant à Monsieur TARDIF de 1 euros à 161 euros, portant le capital social à 241 500 euros.

Le capital de la Société a été augmenté le même jour par décision de l'associé unique à 259 098 euros par élévation de la valeur nominale des 1 500 parts sociales composant le capital social à libérer en numéraire et par compensation avec des créances liquides pour le porter de 241 500 euros à la somme de 259 098 euros.

Le capital social a ensuite été réduit le 6 mars 2015 à 240 000 euros par imputation des pertes reportables.

La Société a créé le 6 mars 2015 75 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 160 euros, immédiatement souscrites par de nouveaux associés agréés par l'associé unique comme suit: 48 parts au profit de la société IPO n°1 (SIREN 797 737 442), 9 parts au profit de Madame Françoise MENANT, épouse TARDIF, 8 parts au profit de Monsieur Anthony TARDIF, 8 parts au profit de Monsieur Sébastien TARDIF, 1 part au profit de la société FAPS (SIREN 501 961 106) et 1 part au profit de la société VILLANON (SIREN 529 602 757). Le capital social a ainsi été augmenté d'une somme de 12 000 euros pour être porté à 252 000 euros.

Le 6 mars 2015, l'associé unique a nommé la société ERECApluriel AUDIT (SIREN 403 357 734) en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et le Cabinet PAQUIER & ASSOCIES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2019. Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été confirmés dans leurs fonctions lors de l'assemblée du 16 mars 2015.

Les associés de la société réunis en assemblée extraordinaire le 16 mars 2015 ont transféré le siège social anciennement situé au 27 Rue Nantaise, 35000 RENNES au 101 Avenue des Champs-Élysées à compter du 16 mars 2015. Ils ont également prorogé la durée de la Société pour la porter à 99 ans.

Le même jour, les associés ont étendu l'objet social (i) aux activités de distribution sous toute ses formes de tous produits et notamment de tous produits d'hygiène et de beauté, (ii) à toute activité de promotion et d'animation publicitaire des ventes pour compte propre ou compte de tiers, et notamment toute activité de régie publicitaire; (iii) aux activités de traitement, collecte, diffusion et vente de toutes données et informations numériques.

Le nombre de parts composant le capital social a été augmenté par décision des associés du 16 mars 2015 pour le porter de 1 575 parts à 2 520 000 parts par réduction de la valeur nominale de chaque part de 160 euros à 0,10 euros.

Le 16 mars 2015, la Société a été transformée en société anonyme en vue de son introduction sur le marché libre d'EURONEXT Paris, autorisée en assemblée le même jour. La Société a procédé le 5 juin 2015 à son inscription en bourse sur le marché libre d'EURONEXT Paris pour un prix de cession de 3,38 euros par action.

Les associés ont nommé le 16 mars 2015 Madame Françoise MENANT, épouse TARDIF, et Messieurs Patrick TARDIF, Anthony TARDIF et Sébastien TARDIF en qualité de premiers administrateurs de la Société sous sa forme anonyme, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

## **Évolution de l'activité**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas enregistré de chiffre d'affaires, de même que l'année précédente. Son résultat a reculé de 117 713 euros, passant de - 1 051 euros au 31 décembre 2014 à - 118 764 euros au 31 décembre 2015.

Les immobilisations incorporelles de la Société ont augmenté de 62 857 euros, passant de 12 500 euros au 31 décembre 2014 à 75 357 euros au 31 décembre 2015. Ces immobilisations sont constituées dans leur intégralité par des immobilisations en cours résultant de travaux sur les prototypes de distributeurs de la Société.

Les immobilisations corporelles, inexistantes au 31 décembre 2014, se sont élevées à 1 422 euros au 31 décembre 2015, correspondant au matériel de bureau et informatique amorti sur l'année.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a enregistré des immobilisations financières de 240 860 euros, correspondant principalement, à hauteur de 240 000 euros, aux titres de participation de sa filiale, la société B.B.S.

Les dettes de la Société au 31 décembre 2015 se décomposent en dettes financières constituées par les comptes-courant d'associés de 167 194 euros et de dettes fournisseurs de 32 797 euros. Ces dettes ont été contractées pour une durée inférieure à un an.

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2015 s'élevaient à 133 236 euros, soit plus de la moitié du capital social.

La société B.B.S., filiale à 100% de la Société, n'a dégagé aucun chiffre d'affaires durant l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le résultat de B.B.S. au 31 décembre 2015 constituait une perte de - 8 849 euros. B.B.S. n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La Société effectue une veille en matière de recherche et développement dans le secteur de la parfumerie et de la distribution de parfums.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Dans un marché où la distribution est un enjeu stratégique, la Société propose une solution innovante et accessible à toutes les marques. Ce nouveau canal de distribution, protégé par un brevet mondial, leur offre un accès direct au consommateur tout en leur permettant de baisser significativement leurs coûts de lancement de nouveaux parfums.

Avec près de 1 400 nouveaux parfums lancés tous les ans dans le monde, la Société dispose d'un potentiel de développement très important tant en France qu'à l'international.

Déjà testés sur plus de 45 000 consommateurs, les kiosques de la Société affichent un taux de transformation allant de 12% à plus de 40% selon leurs emplacements (galeries commerçantes, cinémas, métro).

La Société est en train d'envisager différentes sources de financement afin de se doter de fonds propres nécessaires pour financer son plan de développement.

Fort de son concept révolutionnaire, la Société ambitionne de devenir d'ici 5 ans le leader européen sur ce nouveau segment de marché.

PT

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris le contrôle de la société B.B.S. tel qu'il est exposé ci-dessus. B.B.S. ne détient aucune participation dans notre Société.

## PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015. La Société n'employant pas de salariés, aucune proportion du capital n'est détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dont les actions font l'objet d'une gestion collective (ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition).

## INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Exercice clos le	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2015	13272 euros	-	3 025 euros	-
31/12/2014	-	-	1 060 euros	-

## EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société n'a pas enregistré de chiffre d'affaires, de même qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. De la même manière, la Société n'a enregistré aucun produit d'exploitation durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, ni durant l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 178 764 euros contre 1 051 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 177 713 euros, principalement en raison de l'augmentation du poste des autres achats et charges externes.

Les autres achats et charges externes ont augmenté de 177 300 euros, passant de 885 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à 178 185 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, composé pour la majeure partie d'honoraires et frais, liés principalement à la transformation de la Société aux fins de son introduction sur le marché libre d'EURONEXT Paris, tels que décrits ci-dessus.

Le résultat d'exploitation ressort à - 178 764 euros contre -1 051 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 177 713 euros.

La Société n'emploie aucun salarié. Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

La Société a enregistré un produit exceptionnel lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015 d'un montant de 60 000 euros résultant d'un abandon de compte courant d'associé consenti par Monsieur Patrick TARDIF. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Compte tenu d'un résultat financier de 60 000 euros, comparé à un résultat financier nul lors l'exercice précédent, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est une perte de - 118 764 euros, contre une perte de -1 051 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 117 713 euros.

PT

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 333 227 euros contre 19 676 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 313 551 euros. Le total du bilan a augmenté principalement en raison de l'augmentation du capital social en rémunération de l'apport à la Société de titres de participation de la société B.B.S. par Monsieur Patrick TARDIF.

Le bilan de la Société au 31 décembre 2015 inclut des charges fournisseurs de l'ordre de 6 000 euros.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Notre groupe n'étant pas soumis aux normes IFRS et toutes les entreprises contrôlées par la Société de façon exclusive ou conjointe ou dans lesquelles elle exerce une influence notable présentant, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable par rapport à la nécessité de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble des entreprises du groupe, il a été décidé, en application des dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (Loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit) de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention spécifique dans l'annexe aux comptes annuels.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 118 764 euros de la manière suivante :

Origine: Résultat déficitaire de l'exercice: - 118 764 euros

- Au report à nouveau, soit - 118 764 euros
- Solde du report à nouveau, soit - 118 764 euros.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

### **Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société:

- Madame Françoise MENANT, épouse TARDIF: Gérant de la société FAPS (SIREN 501 961 106), Gérant de la société VILLANON;
- Monsieur Patrick TARDIF: Gérant de B.B.S., Co-Gérant de la société FAPS, Gérant de la société VILLANON;
- Monsieur Anthony TARDIF: Gérant de la société FAPS, Gérant de la société VILLANON.

### **Rémunération des mandataires sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (C. com. art. L 225-102-1) et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Il indique également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de C. com.

art. L. 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Il est précisé que les mandataires sociaux de la Société n'ont pas reçu de rémunération sous quelque forme que ce soit durant l'exercice écoulé.

### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

### **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

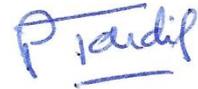
Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'administration.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil d'administration**

**Monsieur Patrick TARDIF**  
**Président**



**ANNEXE I**

**TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS  
EXERCICES**

<b>Exercice clos le</b>	<b>31/12/15</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/12</b>	<b>31/12/11</b>
<b>Résultat (en euros)</b>	-118 764	-1 051	-1 384	1 212	1 220

PT